

# LETTRE OUVERTE

aux membres du Conseil d'administration du CCAS,  
aux élus de la ville de Grenoble,  
au Médecin de prévention.

**Mesdames, Messieurs, le CCAS de Grenoble est en péril !**

**Vous avez la responsabilité d'intervenir sans délai pour sauver le CCAS et éviter qu'un drame humain ne se produise !**

**Les agents et la CFDT vous alertent sur la situation inédite et très préoccupante au CCAS, à la fois pour l'ensemble du personnel mais aussi pour les usagers fragiles.**

La CFDT a réalisé un travail d'alerte en instance (dernière déclaration au CST du 2 février 2023) et lors de rencontres informelles auprès des élus et de la Direction générale du CCAS. Le syndicat a joué son rôle d'acteur dans le cadre du dialogue social et cela à de nombreuses reprises.

Pour rappel : le 12 février 2019, le Maire avait déjà rencontré les agents pour évoquer les difficultés rencontrées du CCAS (mal-être du personnel, pratiques managériales brutales, dysfonctionnements des services, départ d'une quarantaine d'agents du siège dont 12 cadres sur 25 du CODIR élargi... perte de sens au travail, désengagement, démotivation du personnel...) et les impacts sur le service rendu aux usagers.

Si la CFDT reconnaît une légère amélioration en 2020 avec l'arrivée du DGA, la situation s'est de nouveau dégradée depuis 2021 malgré les engagements pris par le Maire et Président du CCAS notamment celui de sécuriser les recrutements des cadres mais aussi de renforcer la présence de son Conseiller spécial à l'action sociale.

**Aussi, si la CFDT vous interpelle aujourd'hui, c'est parce-que les agents du CCAS et notre syndicat sont indignés par le silence assourdissant et l'inaction des élus du CCAS.**

**La CFDT constate et dénonce avec la plus grande fermeté :**

- les non-respects des instances paritaires (cadre réglementaire du CST et de la F3SCT, non présentation des bilans et rapports annuels obligatoires comme le Rapport Social Unique (RSU), suivi des Lignes Directrices de Gestion (LDG)... et ceci depuis leur mise

en application... non-respect des objectifs du règlement du temps de travail et mise en œuvre ultra-rigide... contrairement aux engagements pris par les élus et la Direction générale devant les syndicats)

- les non-respects de certaines Lignes directrices de gestion (prendre soin des agents, exemplarité employeur, garantie des droits, lutte contre le non recours et la précarité, maintien dans l'emploi des RQTH, identifier, retenir et attirer les talents, individualisation des réponses, prise en compte des situations nationales, régionales et locales pour la reconnaissance des agents via la révision du taux annuel d'avancement fixé à 25% seulement...),
- les non-respects des engagements oraux et écrits (rdv toujours attendus avec les agents de la DRH, suites du Projet de Vie Locale (PVL), informations et échanges sur les politiques opaques de reclassement, de recrutement, de rémunération...),
- les non-réponses et les délais de réponses **allant jusqu'à 15 mois...** aux demandes des agents et de la CFDT (paiement de la NBI, congés, primes, suites de la saisine de la Cellule de signalement par des agents... transmission de documents administratifs aux agents...),
- des pratiques managériales brutales et injustes de certains responsables jamais remises en question ni sanctionnées malgré les alertes de la CFDT et la saisine de la Cellule de signalement interne...
- un dialogue social insincère et de façade ainsi que des entraves à l'action syndicale de la CFDT via des doubles discours, de la rétention d'information, des interprétations sur des décisions prises, un manque de suivi des situations des agents, une non facilitation pour la prise des ASA... La CFDT n'a eu de cesse de faire des efforts et demander depuis des années la rédaction d'une charte du dialogue social au CCAS... toujours rien à ce jour,
- une non-sécurisation des recrutements des cadres et managers malgré les engagements du Maire en février 2019 suite aux nombreux départs de cadres au CCAS,
- le départ des nombreux agents du CCAS (1/3 des agents de la DRH et de la DFAG ont quitté le CCAS en moins de 1 an...), **72 postes sont vacants à la date du 23 mars**, un triste record...
- les craintes fondées sur les capacités des directions RH et DFAG à assurer leurs missions sociales,
- les conditions de travail dégradées des agents, des sous-effectifs chroniques dans tous les services du CCAS qui désorganisent le service public et épuisent les personnels... les atteintes à leur santé physique et mentale, les impacts des décisions RH sur leur désengagement, leur démotivation, l'explosion de l'absentéisme... et les impacts budgétaires... La situation dans les EHPAD et les crèches est très difficile et intenable... *Le baromètre CFDT CCAS Qualité de Vie au Travail réalisé entre juin et septembre 2022 révèle que : **62% des agents jugent leurs conditions de travail mauvaises et très mauvaises ! Près de 60% constatent que leur qualité de vie au travail s'est dégradée par rapport à 2021.***
- un manque de reconnaissance à l'égard des agents notamment via un taux d'avancement annuel ridicule à 25%... alors que les LDG prévoient de tenir compte du contexte local et national pour augmenter ce taux... la non prise en compte de la demande des agents de bénéficier de tickets restaurant pour ceux qui ne peuvent se déplacer au self Claudel pour raisons de service (crèches, EHPAD, résidences

autonomie...) demande mise en œuvre dans d'autres collectivités de l'agglomération... La CFDT demande depuis 3 ans maintenant un état des lieux sur l'attractivité du CCAS et un plan d'actions pluriannuel ... toujours aucune perspective de travail avec les agents et la CFDT sur ce sujet vital...

- une image employeur CCAS déplorable sur le bassin d'emploi grenoblois mais aussi celle véhiculée auprès des autres partenaires institutionnels...
- une politique RH inhumaine, brutale et injuste orientée «anti-agent» et «anti-titulaire» menée par certains responsables DRH :
  - des non-respects de la réglementation RH (non-respect du reste à vivre dans les fiches de paie, non-paiement des congés, NBI, SFT, CET, pas de suivi des saisines de la Cellule de signalements... communication aux agents des arrêtés de situation, de documents administratifs...)
  - des non-respects des préconisations du Médecin de prévention à l'égard des agents fragiles,
  - le non-suivi de l'alerte RPS pour la DRH posée par le Médecin de prévention, l'engagement du Vice-président et du DG de rencontrer les agents... **rdv toujours en attente depuis bientôt 12 mois...**
  - la politique de reclassement inexistante pour les agents PPR et RQTH et les décisions radicales de leur mise en retraite pour invalidité... sans aucune proposition de postes pour certains...
  - les propos de certains responsables RH qui affirment que le CCAS :
    - « ne souhaite plus recruter de titulaires » mais plutôt des contractuels...
    - « ne pas faire de social » pour ses agents, propos jamais condamnés par nos décideurs... malgré les interpellations de la CFDT sur ce sujet...
  - le non-recrutement assumé du poste vacant d'assistante sociale du personnel **depuis 11 mois maintenant...** et la non prise en charge des demandes sociales des agents...
  - la pratique de la politique de sanction « 2 poids 2 mesures » avec des différences de traitement entre titulaires et contractuels, entre cadres et agents...
  - l'opacité des politiques de recrutement et de rémunération,
  - la pratique de l'inégalité de traitement des agents (au niveau de la rémunération, primes, IFSE complémentaire, avancements de grade annuel sans respect des critères posés dans les LDG et observation d'une durée moyenne d'avancement...)
  - le déficit et la rétention d'information, le manque de communication à l'égard des agents du CCAS,
  - l'incapacité à retenir les agents, à attirer et recruter du personnel... sans aucune remise en question... des agents qui ne restent que quelques mois et qui fuient l'institution...

**Cette situation est incompréhensible, inadmissible et indigne d'une institution sociale** qui se dit « employeur exemplaire », et qui dit « prendre soin » de ses agents (Lignes Directrices de gestion). Il en découle un service public de piètre qualité et une mauvaise prise en charge des usagers... qui pourraient avoir de graves conséquences.

**Où est passé le 2ème CCAS de France ?** connu et reconnu au niveau national pour ses engagements de justice et d'innovations sociales...

**Où sont passés les beaux discours et les remerciements lors de la pandémie du COVID pour nos services essentiels, nos personnels des 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> lignes ?**

**Comment peut-on concevoir que le CCAS s'engage d'un côté à prendre en charge les usagers fragiles grenoblois et de l'autre côté, ignorer et mépriser son personnel et leurs représentants syndicaux ?**

**Comment les élus CCAS et le DRH peuvent-ils rester insensibles aux cris d'alarmes écrits des agents ?**

*« Encore une défaillance... du CCAS. Je vais craquer »*

*« Je dois me battre seule pour obtenir réparation d'un accident du travail et je dois aussi me battre pour obtenir les documents qui me permettent de me défendre, de la part de mon employeur, Est-ce normal ? »*

*« Je n'ai aucune nouvelle et je laisse tomber... C'est fatiguant et compliqué. Je préfère mettre mon énergie ailleurs »*

*« la maltraitance qu'on me fait subir »... « salariés au bout du rouleau »*

*« J'ai reçu aucun courrier je suis dans le flou total je suis perdu je sais plus quoi faire... »*

**Comme rappelé à plusieurs reprises à nos élus, à la Direction générale et au DRH, la CFDT reçoit toutes les semaines des agents en détresse, perdus, à bout, en pleurs... qui se plaignent du traitement de leur situation, du manque de réponse et des délais... des impacts sur leur rémunération qui contribuent à les précariser...**

**Cette suractivité syndicale constatée et objectivée par la CFDT dure depuis plus de 2 ans... Elle reflète malheureusement l'état actuel de notre institution !**

**Pour conclure, la CFDT du CCAS vous demande d'intervenir immédiatement et par tous les moyens pour :**

- diligenter les audits externes indépendants nécessaires pour évaluer les responsabilités de cette situation et prendre les décisions qui s'imposent,
- prendre les mesures afin d'assurer la protection de la santé physique et mentale des agents CCAS avant qu'un drame humain ne se produise,
- déployer les moyens humains, matériels et organisationnels pour dispenser un service public de qualité pour les usagers fragiles,
- rétablir la quotité de travail du DG à 100% au CCAS (contre 50% à ce jour),
- mettre fin à cette politique RH inhumaine et injuste,
- reconstruire un dialogue social sincère, serein et apaisé et rédiger une charte du dialogue social au CCAS comme le demande la CFDT depuis 3 ans maintenant...

**La CFDT du CCAS reste à votre disposition pour évoquer ces sujets et demande à être entendue par vos auditeurs.** La situation est très grave et ne peut perdurer ainsi à la fois pour les agents mais également pour nos usagers fragiles.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Pour la CFDT du CCAS de Grenoble  
La Commission exécutive**